



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Neste Barousse

Document de travail

Mai 2025

Echelle 1/5 000

4 36 2605



ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Agostini, CS 30111 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 50 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

Zonage

- UA : Zone urbaine de centre bourg ancien
- UA1 : Zone urbaine de centre bourg ancien sur Loures-Barousse et Saint-Laurent-de-Neste
- UB : Zone urbaine dédiée aux équipements de l'intérieur et à la colonie de vacances
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
- Ug : Groupe de construction isolées
- Uj : Hameau
- UJ : Jardin
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UY : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales
- UY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- AU0 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification/révision du PLU
- AUY : Zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales
- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle avec préservation des continuités écologiques
- Na : Activités économiques (artisanales et commerciales, ...) Isolées
- Nc : Zone naturelle de carrière
- Nde : Déchetterie
- Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
- Neq : Zone naturelle dédiée au centre équestre
- Nep : Zone naturelle de préservation de captage d'eau potable
- Npv : Zone naturelle dédiée aux panneaux photovoltaïques
- N11 : Secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques (Gîte, chambre d'hôte,...)
- N12 : Secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques (camping,...)
- N13 : Secteurs dédiés aux activités touristiques
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole avec enjeux paysagers
- Ace : Zone agricole avec préservation des continuités écologiques

ZONE PPRN

- rouge
- bleu
- jaune

Prescriptions

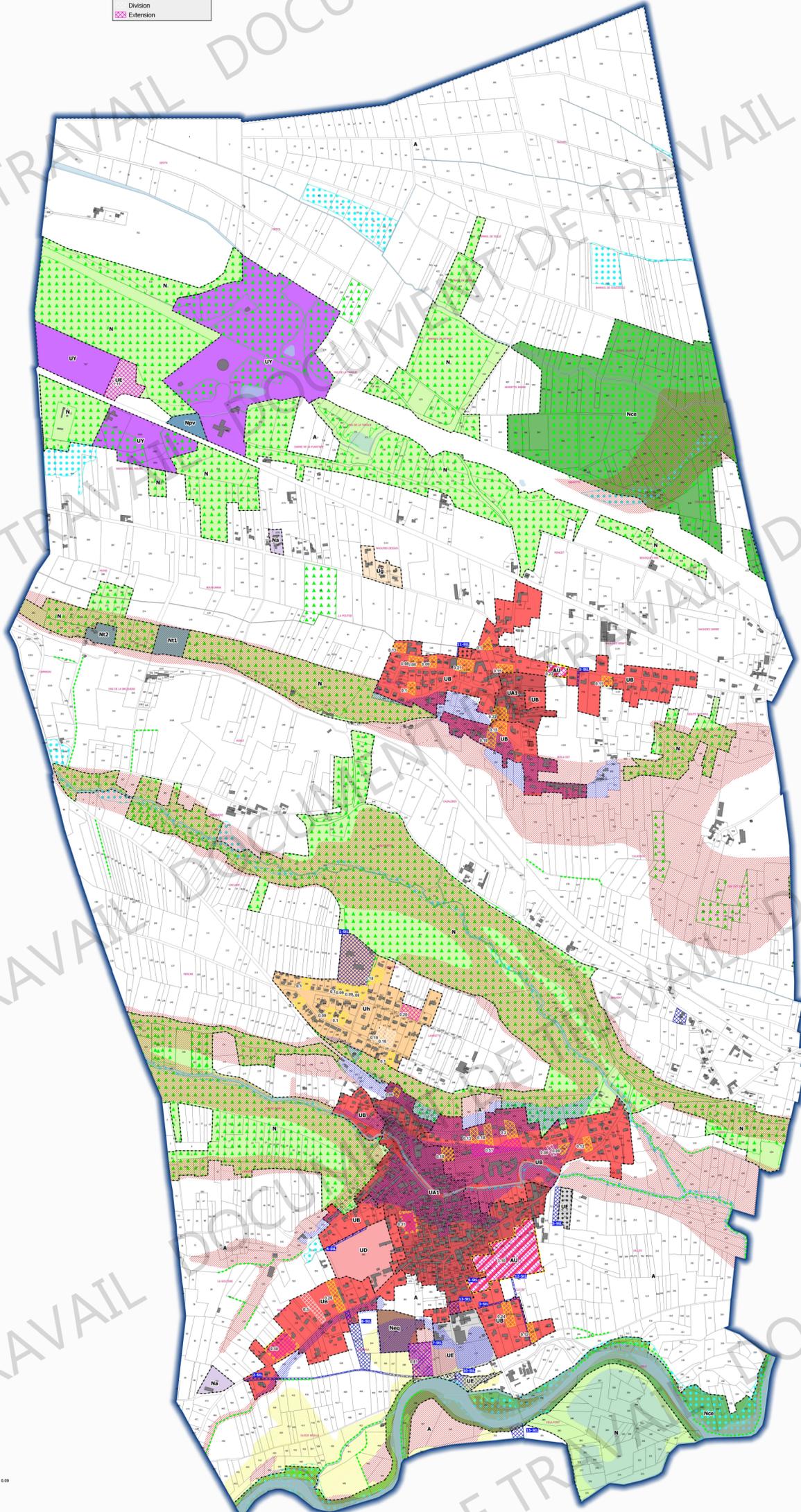
- Zone inondable (AZI)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Zone humide à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Éléments de paysages à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU ; muret
- Éléments de paysages à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Éléments de paysages à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L.151-11,2° du CU

Potentiel / conso espace Barousse

- Dent creuse
- Division
- Extension

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire
1-SL	Projet communal	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
2-SL	Élargissement chemin de Gleize-Belle, emprise 8 m	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
3-SL	Création de voie nouvelle desservant le quartier CLOTTE	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
4-SL	Création voie nouvelle rue Barthe, emprise 8 m (dont 6 m sur p 385)	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
5-SL	Extension cimetière	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
6-SL	Passage de canalisations d'évacuation des eaux pluviales	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
7-SL	Projets aménagements sportifs et éducatifs	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
8-SL	Création amorce voie nouvelle desservant zone AU Est du Boila	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
9-SL	Réserve Inondée	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
10-SL	Passage de canalisations d'évacuation des eaux pluviales	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
11-SL	Création fossé d'évacuation des eaux pluviales	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
12-SL	Création d'une voie d'accès	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
13-SL	Extension du collège	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
14-SL	Rénovation maison Seigneuriale en logement	Commune de Saint-Laurent-de-Neste
15-SL	Mesure de protection (BAPF) : fin de part et d'autre de l'emprise	le PETR Pays des Nestes



0.34
0.35
0.12
0.05

0.14
0.11
0.08
0.09

0.08